

# 2023.

## RAPPORT ANNUEL

Union des Mutuelles  
d'Assurances Monceau ////////////////



Union  
des mutuelles d'assurances  
**Monceau**  
Umam



# SOMMAIRE



Photo de couverture : Paris 8<sup>ème</sup> - rue Lancereaux



# SOMMAIRE

Conseil d'administration, Direction générale et Comité d'audit	4
Mutuelles adhérentes à l'Union au jour de l'assemblée générale	5
<b>1. ETATS FINANCIERS 2023</b>	<b>7</b>
Rapport de gestion du conseil administration à l'assemblée générale	8
Comptes annuels	16
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	40
Rapport spécial des commissaires aux comptes	48
<b>2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2024</b>	<b>53</b>
Résolutions	54

# CONSEIL D'ADMINISTRATION, ////////////////////////////////////// DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ D'AUDIT

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU

AU 31 DÉCEMBRE 2023

### PRÉSIDENT

- Jérôme Sennelier

### VICE-PRÉSIDENTS

- Nicolas Barissat-Mayrand
- Patrice Bessone

### SECRÉTAIRE

- Paul Tassel

### ADMINISTRATEURS

- Franck Guichard
- Anne-Cécile Martinot

### PRÉSIDENTS HONORAIRES

- Paul Tassel

## DIRECTION GÉNÉRALE

- Raphaël Briand, Directeur général
- Franck Guichard, Directeur général délégué

## COMITÉ D'AUDIT

### PRÉSIDENT

- René Vandamme

### MEMBRE

- Paul Tassel



## MUTUELLES ADHÉRENTES À L'UNION AU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)

- Directeur général : **Raphaël Briand**

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (Master)

- Président : **Patrice Bessone**

Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)

- Président : **Jérôme Sennelier**

Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)

- Directeur général : **Franck Guichard**

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)

- Président : **Nicolas Barissat Mayrand**





62.78





## **ETATS FINANCIERS 2023**

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 25 juin 2024.....	9
Comptes de annuels.....	20
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	40
Rapport spécial des commissaires aux comptes .....	48



### SITUATION ET ACTIVITÉ DE L'UMAM ET DE SES MUTUELLES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'UMAM, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, est une union de mutuelles qui ne distribue directement aucun contrat d'assurance, mais réassure à 100 % des sociétés d'assurance mutuelles prenant en charge, pour leur compte collectif, les obligations de solvabilité imposées par la loi aux sociétés d'assurance ; ce fonctionnement dispense d'agrément les sociétés mutuelles adhérant à l'Union.

Totalement indépendante dans ses choix stratégiques et de gouvernance d'entreprise, l'UMAM partage avec d'autres sociétés d'assurance mutuelles les moyens utiles à la gestion des contrats et de la société et mis en commun dans le cadre des GIE du groupe dit « Monceau Assurances ».

L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau réassure ses adhérents à 100 % en se portant caution solidaire de leurs engagements dans les conditions fixées à l'article L. 322-26-3 du code des assurances.

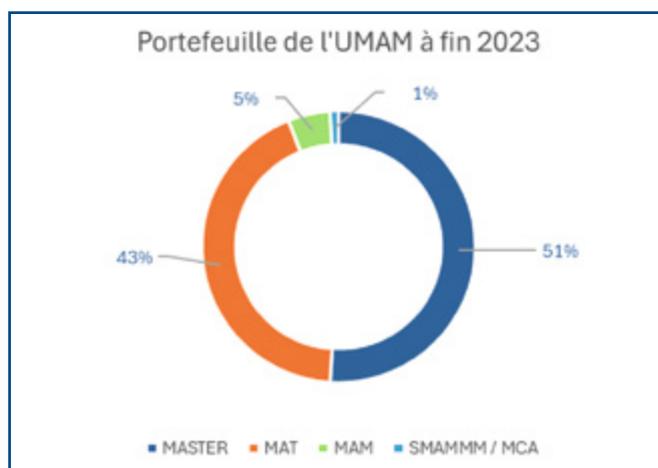
Elle fédérait jusqu'en 2010 onze sociétés mutuelles d'assurances, la plupart avec une zone de chalandise locale, trois d'entre elles étant liées à des organisations professionnelles. Depuis, différentes opérations ont eu pour effet d'abaisser le nombre d'adhérents de l'Union, mais surtout de réduire l'importance des risques souscrits et réassurés par elle, allégeant ses besoins futurs de marge de solvabilité. La démarche la plus fréquemment suivie a consisté à transformer certaines mutuelles locales en agences générales, en garantissant à la fois la continuité du service auquel les sociétaires des mutuelles concernées étaient attachés et la bonne liquidation des engagements passés. Dans ce schéma, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits antérieurement à la date d'effet du transfert, au travers de son adhérent, la Mutuelle Centrale d'Assurances, qui a absorbé ces différentes mutuelles après transferts de leur portefeuille à Monceau Générale Assurances.

En 2023, l'UMAM compte cinq adhérentes qui offrent un catalogue de produits et services essentiellement tournés vers l'assurance automobile, l'habitation, la vie privée, les instruments de musique, l'ensemble pour des particuliers et des professionnels (artisans taxis, auto-écoles, artistes et élèves musiciens) :

- ✓ La Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)
- ✓ La Mutuelle d'assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- ✓ La Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique) (SMAMMM)

- ✓ La Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)
- ✓ La Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)

A fin décembre 2023, le nombre de contrats actifs s'élève à 8 764 contrats. Le portefeuille de l'UMAM se valorise à 11 millions d'euros, avec la répartition suivante :



Le volume de sinistres est en légère augmentation avec 4 694 sinistres déclarés (versus 4 578 en 2022). Il est à noter un faible volume de sinistres majeurs constatés sur l'année 2023 pour l'ensemble du périmètre de l'UMAM, avec 4 sinistres de plus de 60 000 euros.

#### FOCUS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Les primes acquises à l'exercice sont en baisse sur l'exercice d'environ 5%, passant de 10,2 millions d'euros en 2022 à 9,5 millions d'euros en 2023. Toutefois, l'UMAM avait enregistré en 2022 une régularisation des émissions de primes sur la MASTER au titre de 2020 pour un montant de 0,6 millions d'euros. En neutralisant l'effet de cette régularisation, les primes de 2022 s'élèvent de 9,6 millions d'euros, soit une légère baisse des primes, autour de 1%, pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. Les mutuelles MAT et MASTER réalisent à elles deux 94 % du chiffre d'affaires de l'Union. Le chiffre d'affaires de la MAT augmente de 6,1%, tandis que le chiffre d'affaires diminue de 12,7% pour la MASTER.

A fin 2023, la charge de sinistres représente 10,1 millions d'euros en forte augmentation (+26 %) par rapport aux 8,0 millions d'euros constatés sur l'exercice précédent. Cette augmentation de charges de sinistres est principalement imputable à la MAT (+1,47 millions d'euros de charges sinistres). Si le montant payé des sinistres est resté stable (4,1 millions d'euros), les provisions

pour sinistres ont augmenté. La MAT a enregistré pour 3,2 millions d'euros de provisions pour sinistres au titre de 2023, contre 2,6 millions d'euros en 2022. Elle a aussi augmenté sa provision sur deux sinistres de 2019 pour 0,3 million d'euros et les provisions au titre de 2022 pour 0,4 millions d'euros. La sinistralité de la MASTER augmente également de 0,3 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 2,1 millions d'euros, en progression de 8,3 %, en raison des effets conjugués de l'inflation et de la hausse de la redevance de marques. Dès lors, le résultat technique brut avant produit financier ressort avec une perte de 2,4 millions d'euros, contre une perte de 0,8 millions d'euros en 2022.

Le résultat de réassurance vient atténuer la perte technique de 1,6 millions d'euros, alors qu'il était en faveur des réassureurs en 2022 à hauteur de 0,5 millions d'euros. En conséquence, après réassurance, le résultat technique est une perte à hauteur de -0,8 millions d'euros, contre une perte de 1,1 millions d'euros en 2022. Le ratio combiné brut s'établit ainsi à 106,0 % contre 108,14 % en 2022.

Le résultat financier s'élève à 0,4 millions d'euros sur l'exercice, contre 1,6 millions d'euros en 2022. L'imposition est nulle et le résultat de l'exercice 2023 est une perte de 407 milliers d'euros.

Prenant en compte ce résultat qu'il est proposé à l'assemblée générale d'affecter au report à nouveau, les capitaux propres sont en légère baisse à 18,7 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

## UNE GESTION FINANCIÈRE À LA RECHERCHE DE RENDEMENTS STABLES

Les lignes directrices de la politique d'investissement sont la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre une hausse des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs qui ne comportent pas de risque de crédit. Dès lors, les actifs réels composés des actions et de l'or physique occupent une place importante au sein des portefeuilles, de près de 50 % au 31 décembre 2023, sensiblement supérieure à la moyenne du secteur professionnel.

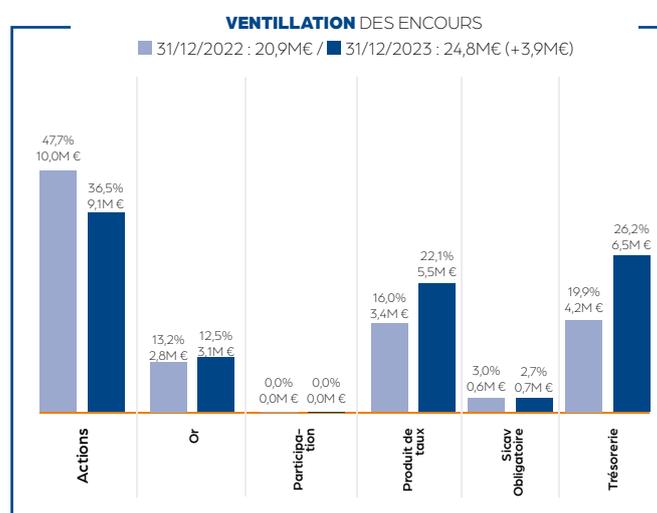
Sur l'année 2023, trois principaux mouvements dans l'allocation de portefeuille ont été menés :

- Le plus significatif, en proportion, est la baisse de l'encours actions. Cette diminution, facialement inférieure à un million d'euros est le fruit de la hausse des marchés actions pour 1,5 millions et les ventes effectués au deuxième semestre pour 2,4 millions d'euros.

- Profitant de la hausse récente des rendements obligataires, les produits de taux ont été repondérés de plus de 2 millions d'euros.

- La hausse de la trésorerie de 300 000 euros : le niveau de trésorerie particulièrement élevé correspond à une position d'attente avant investissement en produits de taux ayant des rendements plus attractifs que ceux offerts à la fin de l'année 2023.

La pondération des autres classes d'actifs est restée assez stable sur la période. La ventilation de l'ensemble du portefeuille, valorisé à 24.8 millions d'euros fin 2023, s'établit comme suit :



La poche des produits de taux se divise en trois catégories :

- les obligations privées à taux fixe, en augmentation sur l'année,
- les obligations d'Etat français indexées à l'inflation, stables en nominal
- les obligations d'entités publiques à taux variables, souscrites en 2023.

## CHANGEMENTS INTERVENUS AU NIVEAU DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la démission du Directeur général, des changements ont été opérés au sein des dirigeants effectifs, à savoir la nomination d'un nouveau Directeur général et d'un nouveau Directeur général délégué.

## UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2024

ont été fortement impliquées en 2022 et le déploiement du nouvel outil s'est déroulé sur l'exercice 2023, première clôture annuelle avec l'outil Cegid choisi.

### CRÉATION D'UN « ASSUJETTI UNIQUE », DIT GROUPE TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupes prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de

TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilier et Monceau Investissements Mobiliers.

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

### UNE SOLVABILITÉ ASSURÉE ET UN AVENIR ABORDÉ AVEC CONFIANCE

Appréciée selon les normes actuelles, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la solvabilité de l'UMAM est largement assurée : les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 18,3 millions d'euros, et couvrent la marge de solvabilité requise, évalué à 5,3 millions d'euros, à hauteur de 343%, soit un taux de couverture très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Ce ratio élevé permet d'aborder l'avenir des activités de l'UMAM avec confiance, sa gouvernance pouvant concentrer ses efforts sur l'achèvement de l'assainissement des portefeuilles encore fragiles, et surtout sur la conception et la mise en œuvre d'une politique de développement de l'activité de ses adhérents.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE POUR 2024

Dans un contexte de désinflation et de croissance faible avec des conditions financières devant s'améliorer, quelles orientations donner à la politique d'investissement ? Si la maîtrise de l'inflation ainsi que l'absence de récession se confirment sur le premier semestre de l'année, le marché des actions devrait continuer à se comporter favorablement. A fortiori en cas de baisse des taux directeurs des banques centrales, qui entraînerait le report des investisseurs des placements monétaires vers les actions. Par conséquent, une position structurelle minimum de 35% d'actions devrait être conservée tout au long de l'année et chaque correction sera utilisée pour pondérer les allocations en risque actions. La pondération du portefeuille en produits de taux évolu-

ra graduellement en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. La trésorerie sera potentiellement amenée à diminuer au cours de l'année, cette partie de liquidités est de fait une résultante des opportunités trouvées sur les autres classes d'actifs.

### INCIDENCES DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE MONDIAL

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne, sont incertaines. L'Union et ses mutuelles n'ont pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

L'attentat terroriste du Hamas en Israël le 7 octobre 2023 a entraîné le Moyen-Orient dans une succession d'attaques et de crises, avec un risque d'embrasement régional voire mondial. L'impact de ces événements sur les marchés financiers ou sur l'environnement des affaires et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne, sont incertaines. L'Union et ses mutuelles n'ont pas d'exposition directe dans les pays impliqués, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

## **EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

---

Néant

## **PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS**

---

Néant

## **LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE R 345-1-1 DU CODE DES ASSURANCES**

---

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de l'UMAM.

Ainsi, l'UMAM, CAPMA&CAPMI, MCR et ses filiales forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

## **JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Au cours de l'exercice 2023, aucun montant n'est dû au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration.

## **EFFECTIF MOYEN SUR L'EXERCICE**

---

Pour l'exercice de son activité, l'Union s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de salarié.

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2024

### ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	3	3
Montant total des factures concernées	-	-	-	-	2 600	2 600
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclus	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais</b>	-	-	-	-	-	-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>					<b>2 600</b>	<b>2 600</b>

## ANNEXES

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(D) Tranches de retard de paiement</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total de la facture concernées	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
<b>(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montants total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>(F) Délais</b>	-	-	-	-	-	-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>						

# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2024

### Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	2023	2022	2021	2020	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes					
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximum d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 539	10 235	9 820	7 801	9 539
Résultat avant impôts et participations des salariées	-420	250	3 670	517	1 298
Impôts sur les bénéfices		-46	-920	-52	-372
Participations des salariées au titre de l'exercice	12	-56	-184	-52	-171
Résultat après impôts et participation des salariées	-407	148	2 566	413	755
Résultat distribué					
<b>Résultat par action en euros</b>					
Résultat après impôts et participations des salariées					
Dividendes attribués à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	4	1	1	1	1





## Bilan Actif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>1 – Compte de liaison avec le siège</b>		
<b>2 – Actifs incorporels</b>		
<b>3 – Placements</b>	25 202 523	21 388 099
<b>3a – Terrains et constructions</b>		
<b>3b – Placements dans des entreprises liées</b>	750 000	750 000
<b>3c – Autres placements</b>	24 451 513	20 637 090
<b>3d – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	1 009	1 009
<b>4 – Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>		
<b>5 – Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques</b>	17 015 471	16 503 561
<b>5a – Provisions pour primes non acquises non-vie</b>		
<b>5b – Provisions d'assurance vie</b>		
<b>5c – Provisions pour sinistres vie</b>	15 824 613	15 312 703
<b>5d – Provisions pour sinistres non-vie</b>		
<b>5e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie</b>		
<b>5f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie</b>		
<b>5g – Provisions pour égalisation</b>		
<b>5h – Autres provisions techniques vie</b>	1 190 858	1 190 858
<b>5i – Autres provisions techniques non-vie</b>		
<b>5j – Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie</b>		
<b>6 – Créances</b>	3 810 380	5 373 420
<b>6a – Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	772 452	3 121 834
<b>6aa – Primes restant à émettre</b>	-151 553	-5 014
<b>6ab – Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	924 005	3 126 848
<b>6b – Créances nées d'opérations de réassurance</b>	1 399 819	2 147
<b>6c – Autres créances</b>	1 638 109	2 249 439
<b>6ca – Personnel</b>	14 311	
<b>6cb – État, organismes sociaux, collectivités publiques</b>	94 923	929 900
<b>6cc – Débiteurs divers</b>	1 528 876	1 319 539
<b>7 – Autres actifs</b>	684 582	1 834 970
<b>7a – Actifs corporels d'exploitation</b>	1 500	151 662
<b>7b – Comptes courants et caisse</b>	683 082	1 683 308
<b>8 – Comptes de régularisation – Actif</b>	112 537	58 371
<b>8a – Intérêts acquis non échus</b>	49 531	30 354
<b>8b – Frais d'acquisition reportés</b>	56 731	23 070
<b>8c – Autres comptes de régularisation</b>	6 275	4 947
<b>9 – Différence de conversion</b>		
<b>Total actif</b>	<b>46 825 492</b>	<b>45 158 421</b>

## Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>1 – Capitaux propres</b>	18 769 611	19 176 866
<b>1a – Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué</b>	10 500 000	10 500 000
<b>1b – Réserves de réévaluation</b>		
<b>1c – Autres réserves</b>	1 582 622	1 582 622
<b>1d – Report à nouveau</b>	7 094 243	6 946 353
<b>1e – Résultat de l'exercice</b>	-407 254	147 890
<b>2 – Passifs subordonnés</b>		
<b>3 – Provisions techniques brutes</b>	21 053 415	20 686 847
<b>3a – Provisions pour primes non acquises – non-vie</b>	366 449	177 455
<b>3b – Provisions d'assurances vie</b>		
<b>3c – Provisions pour sinistres vie</b>		
<b>3d – Provisions pour sinistres – non-vie</b>	19 314 851	18 420 781
<b>3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie</b>		
<b>3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes – non-vie</b>		
<b>3g – Provisions pour égalisation</b>		
<b>3h – Autres provisions techniques vie</b>		
<b>3i – Autres provisions techniques – non-vie</b>	1 372 115	2 088 612
<b>4 – Provisions techniques des contrats en unités de compte vie</b>		
<b>5 – Provisions</b>	7 448	4 006
<b>6 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	3 599 465	3 179 755
<b>7 – Autres dettes</b>	3 166 270	1 933 791
<b>7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>		8 115
<b>7b – Dettes nées d'opérations de réassurance</b>		267 369
<b>7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)</b>		
<b>7d – Dettes envers des établissements de crédit</b>	72	
<b>7e – Autres dettes</b>	3 166 198	1 658 307
<b>7ea – Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus</b>		
<b>7eb – Personnel</b>		0
<b>7ec – État, organismes sociaux et collectivités publiques</b>	135 064	55 403
<b>7ed – Créanciers divers</b>	3 031 135	1 602 904
<b>8 – Comptes de régularisation – passif</b>	229 283	177 156
<b>9 – Différence de conversion</b>		
<b>Total passif</b>	<b>46 825 492</b>	<b>45 158 421</b>



## Compte technique de l'assurance non vie

	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b>1 – Primes</b>	<b>9 539 037</b>	<b>-8 030 174</b>	<b>1 508 862</b>	<b>1 598 710</b>
<b>1a – Primes</b>	9 728 031	-8 030 174	1 697 857	1 666 117
<b>1b – Variation de primes non acquises</b>	-188 994		-188 994	-67 407
<b>2 – Produits des placements alloués</b>	<b>76 534</b>		<b>76 534</b>	<b>287 614</b>
<b>3 – Autres produits techniques</b>				
<b>4 – Charges des sinistres</b>	<b>-10 110 880</b>	<b>7 113 434</b>	<b>-2 997 445</b>	<b>-2 538 066</b>
<b>4a – Prestations et frais parés</b>	-9 317 667	6 601 524	-2 716 143	-2 309 480
<b>4b – Charges des provisions pour sinistres</b>	-793 212	511 910	-281 302	-228 586
<b>5 – Charges des autres provisions techniques</b>	<b>716 497</b>		<b>716 497</b>	<b>-594 270</b>
<b>6 – Participation aux résultats</b>				
<b>7 – Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-2 070 884</b>	<b>2 494 458</b>	<b>423 574</b>	<b>744 833</b>
<b>7a – Frais d'acquisition</b>	<b>-1 475 026</b>		<b>-1 475 026</b>	<b>-1 319 930</b>
<b>7b – Frais d'administration</b>	-595 858		-595 858	-590 658
<b>7c – Commissions reçues des réassureurs</b>		2 494 458	2 494 458	2 655 422
<b>8 – Autres charges techniques</b>	<b>-508 612</b>		<b>-508 612</b>	<b>-590 596</b>
<b>9 – Variation de la provision pour égalisation</b>				
<b>Résultat technique Non vie</b>	<b>-2 358 309</b>	<b>1 577 718</b>	<b>-780 591</b>	<b>-1 091 775</b>

## Compte de résultat **non technique**

	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b>1 – Résultat technique de l'assurance vie</b>		
<b>2 – Résultat technique l'assurance non-vie</b>	-780 591	-1 091 775
<b>3 – Produits des placements</b>	592 746	1 745 493
<b>3a – Revenus des placements</b>	102 298	127 390
<b>3b – Autres produits des placements</b>	2 019	
<b>3c – Produits provenant de la réalisation des placements</b>	488 429	1 618 103
<b>4 – Produits des placements alloués</b>		
<b>5 – Charges des placements</b>	-160 320	-139 133
<b>5a – Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers</b>	-89 009	-79 086
<b>5b – Autres charges des placements</b>	-52 127	-49 524
<b>5c – Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	-19 184	-10 523
<b>6 – Produits des placements transférés</b>	-76 534	-287 614
<b>7 – Autres produits non techniques</b>		27 194
<b>8 – Autres charges non techniques</b>		
<b>9 – Résultat exceptionnel</b>	4 581	-4 460
<b>9a – Produits exceptionnels</b>	9 031	1 651
<b>9b – Charges exceptionnelles</b>	-4 450	-6 110
<b>10 – Participation et intéressement des salariés</b>	12 426	-56 142
<b>11 – Impôt sur les sociétés</b>	437	-45 673
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-407 254</b>	<b>147 890</b>



## 1 FAITS MARQUANTS

En 2023, l'UMAM compte cinq adhérentes qui offrent un catalogue de produits et services essentiellement tournés vers l'assurance automobile, l'habitation, la vie privée, les instruments de musique, l'ensemble pour des particuliers et des professionnels (artisans taxis, auto-écoles, artistes et élèves musiciens) :

- ✓ La Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)
- ✓ La Mutuelle d'assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- ✓ La Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
- ✓ La Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)
- ✓ La Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)

À la fin de l'exercice 2023, les primes s'affichent à 9,7 millions d'euros, en baisse de 5 % par rapport à 2022, où elles s'élevaient à 10,2 millions d'euros. Toutefois, l'UMAM avait enregistré en 2022 une régularisation des émissions de primes sur la MASTER au titre de 2020 à hauteur de 589 k€. En neutralisant cette régularisation, les primes étaient de 9,6 millions d'euros, soit une légère hausse en 2023. L'essentiel de l'activité reste porté par les risques Auto-Ecole (MASTER) et Taxi (MAT).

À fin 2023, la charge de sinistres représente 10,1 millions d'euros en forte augmentation (+26 %) par rapport aux 8,0 M€ constatés un an auparavant. Cette augmentation est principalement imputable à la MAT (+1,47 millions d'euros de charges sinistres). Si le montant payé des sinistres est resté stable (4,1M€), les provisions pour sinistres ont augmenté. La MAT a enregistré pour 3,2M€ de provisions pour sinistres au titre de 2023, contre 2,6M€ en 2022 au

titre de 2022. Elle a aussi augmenté sa provision sur deux sinistres de 2019 pour 301K€, et les provisions au titre de 2022 pour 407K€. La sinistralité de la MASTER augmente également de 0,3M€ par rapport à l'exercice 2022.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 2,1 millions d'euros, en progression de 8,3 %. Dès lors, le résultat technique brut avant produit financier ressort avec une perte de 2,4 M€ contre une perte de 0,8 M€ en 2022.

Le résultat de réassurance vient atténuer le résultat technique négatif, de 1,6M€, alors qu'il était négatif de 0,5 M€ un an plus tôt. En conséquence, après réassurance, le résultat technique est une perte à hauteur de -0,8 millions d'euros contre une perte de 1,1 millions d'euros en 2022. Le ratio combiné brut est de 106,0 % contre 108,14 % en 2022.

Le résultat financier s'élève à 0,4 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros en 2022. L'imposition est nulle et le résultat est négatif pour -407K€.

Prenant en compte ce résultat, qu'il est proposé à l'assemblée générale d'affecter au report à nouveau, les capitaux propres sont en légère baisse à 18,7 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022.

### Changements intervenus au niveau des dirigeants effectifs

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la démission du Directeur général, des changements ont été opérés au sein des dirigeants effectifs, à savoir la nomination d'un nouveau Directeur général et d'un nouveau Directeur général délégué.

### Une transformation du système d'information comptable

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'infor-

mation comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et le déploiement du nouvel outil s'est déroulé sur l'exercice 2023, première clôture annuelle avec l'outil choisi.

### Création d'un « Assujetti unique », dit groupe TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORAS-SUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilière et Monceau Investissements Mobiliers.

### Conflit Ukraine – Russie

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gou-

vernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne, sont incertaines. L'Union et ses mutuelles n'ont pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

### Conflits au Moyen-Orient

L'attentat terroriste du Hamas en Israël le 7 octobre 2023 a entraîné le Moyen-Orient dans une succession d'attaques et de crises, avec un risque d'embrasement régional voire mondial. L'impact de ces événements sur les marchés financiers ou sur l'environnement des affaires et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne, sont incertaines. L'Union et ses mutuelles n'ont pas d'exposition directe dans les pays impliqués, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

## 2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

## 3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. INTRODUCTION ////////////////

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances.

Les comptes de l'exercice tiennent également compte des dispositions particulières conte-

nues dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

### 3.2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES ////////////////

#### 3.2.1. Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

#### 3.2.2. Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

#### 3.2.3. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

#### 3.2.4. Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du

coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour co-tisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 215-11.

#### 3.2.5. Provision pour égalisation

Néant



### 3.2.6. Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union Néant

### 3.2.7. Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

### 3.2.8. Evaluation à la clôture de l'exercice des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

### 3.2.9. Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces

titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les éventuelles moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation, ne font normalement pas l'objet de dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation est comptabilisée en application de l'article R. 343-9 du code des assurances.

### 3.2.10. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et

les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité, devenu depuis l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent.

Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique. Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

### 3.2.11. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

### 3.2.12. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

### 3.2.13. Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion et les commissions versées sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures : les frais généraux propres à l'UMAM d'une part et les frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens, auxquels adhère l'UMAM.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

### 3.2.14. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours

de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

### 3.2.15. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

### 3.2.16. Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par l'UMAM à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation.

Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention marquant adhésion au statut de mutuelle associée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si une telle résiliation était intervenue le 31 décembre 2023, à ce titre l'UMAM aurait dû verser à la Mutuelle Centrale de Réassurance un total de 4 937 k€.

### 3.2.17. Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.



## 4 INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN

### 4.1. ACTIF

#### 4.1.1. Placements immobiliers

Valeurs bruts	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
<b>Total</b>				

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
<b>Total</b>				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Parts de sociétés immobilières non cotées		
Créances rattachées à des participations		
<b>Total</b>		

#### 4.1.2. Actif – Entreprises liées

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations	750 000			750 000
Prêts sociétés du groupe				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
<b>Total</b>	<b>750 000</b>			<b>750 000</b>

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Prêts sociétés du groupe				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
<b>Total</b>				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés		
Obligations	750 000	750 000
Prêts sociétés du groupe		
Créances pour espèces déposées chez les cédantes		
<b>Total</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>



## 4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	11 612 970	64 491		-2 113 539	9 563 922
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	3 487 967		2 125 914		5 613 880
Prêts et avances sur polices					
Autres placements	2 968 200				2 968 200
Instruments de trésorerie	2 567 953		7 572 250	-3 834 692	6 305 511
Valeurs remises en nantissement	1 009				1 009
<b>Total</b>	<b>20 638 099</b>	<b>64 491</b>	<b>9 698 163</b>	<b>-5 948 232</b>	<b>24 452 523</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture		Mouvements		A la clôture	
	Amort.	Dépr.	Dotations	Reprise	Amort.	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables						
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts et avances sur polices						
Instruments de trésorerie						
Autres placements						
Valeurs remises en nantissement						
<b>Total</b>						

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	11 612 970	9 563 922
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	3 487 967	5 613 880
Prêts		
Autres placements	2 968 200	2 968 200
Instruments de trésorerie	2 567 953	6 305 511
Valeurs remises en nantissement	1 009	1 009
<b>Total</b>	<b>20 638 099</b>	<b>24 452 523</b>

#### 4.1.4. Etat récapitulatif des placements

##### 1) Placements

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
1.Placements immobiliers				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Dans l'OCDE	2 968 872	2 968 872	3 110 531	2 968 872
Hors OCDE				
3.Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	16 548 272	16 548 272	16 079 100	14 760 218
Hors OCDE				
4.Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE				99 545
Hors OCDE				
5.Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	5 508 932	5 456 701	5 419 295	3 382 915
Hors OCDE				
6.Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7.Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
8.Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	1 009	1 009	1 009	1 009
Hors OCDE				
9.Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
10.Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
<b>11. Total des lignes 1 à 10</b>	<b>25 027 086</b>	<b>24 974 855</b>	<b>24 609 936</b>	<b>21 212 559</b>



Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	5 508 932	5 456 701	5 419 295	3 382 915
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	19 518 154	19 518 154	19 190 641	17 829 644
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13				
<b>Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1</b>				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	25 026 076	24 973 846	24 608 927	21 211 550
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 009	1 009	1 009	1 009
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation				

Rapprochement entre l'Etat des placements et le montant des placements au bilan

	2023			2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>Montant des placements à l'actif du bilan</b>	<b>25 027 086</b>	<b>25 204 138</b>	<b>24 609 936</b>	<b>21 256 976</b>	<b>21 389 715</b>	<b>19 284 163</b>
Amortissement de surcote		-229 283			-177 156	
Amortissement de décote						
<b>Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements</b>	<b>25 027 086</b>	<b>24 974 855</b>	<b>24 609 936</b>	<b>21 256 976</b>	<b>21 212 559</b>	<b>19 284 163</b>

Autres informations : droits réels et parts de sociétés immobilières non cotées dans le poste « terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2022
<b>Immeuble d'exploitation</b>				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
<b>Autres immobilisations</b>				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
<b>Total</b>				

Autres informations : solde non encore amorti ou non encore repris à l'article R343-9

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur de remboursement	5 110 049	3 065 735
Valeur nette	5 456 701	3 382 915
<b>TOTAL</b>	<b>-346 653</b>	<b>-317 180</b>

Autres informations : Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
Portugal				
Chypre				
Irlande				
<b>Total</b>				

#### 4.1.5. Créances

Créances	Montant au 31/12/2023	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2022
Primes à émettre	-151 553	-151 553		-5 014
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	924 005	924 005		3 126 848
Créances nées d'opérations de réassurance	1 399 819	1 399 819		2 147
Autres créances	1 638 109	1 638 109		2 249 439
<b>Total</b>	<b>3 810 380</b>	<b>3 810 380</b>		<b>5 373 420</b>



## 4.1.6. Compte de régularisation à l'actif

Comptes de régularisation – Actif	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts courus non échus	56 731	23 070
Frais d'acquisition reportés	49 531	30 354
Différences sur les prix de remboursement		
Autres	6 275	4 947
<b>Total</b>	<b>112 537</b>	<b>58 371</b>

## 4.1.7. Filiales et participations

Néant

## 4.1.8. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en devises (en EUR)		Composition en euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Zone Euro</b>					
Royaume-Uni	GBP				
Danemark	DKK				
Suède	SEK				
<b>1/ Total zone européenne</b>					
Australie	AUD				
Maroc	MAD				
Canada	CAD				
Suisse	CHF	1 002 175		1 081 983	
Etats-Unis	USD				
Divers (Franc pacifique – XPF)					
<b>2/ Total hors Union Européenne</b>		<b>1 002 175</b>		<b>1 081 983</b>	
<b>Total général</b>		<b>1 002 175</b>		<b>1 081 983</b>	

## 4.2. PASSIF //

### 4.2.1. Capitaux propres

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2023 des mouvements sur la réserve de capitalisation et du résultat et du résultat de l'exercice 2022.

Capitaux propres	31/12/2022	Affectation du résultat 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Résultat 2023	31/12/2023
<b>Fonds d'établissement et fond social complémentaire</b>	<b>10 500 000</b>					<b>10 500 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>1 582 622</b>					<b>1 582 622</b>
Réserve complémentaire fonds d'établissement						
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	1 582 622					1 582 622
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité						
<b>Report à nouveau</b>	<b>6 946 353</b>	<b>147 890</b>				<b>7 094 243</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>147 890</b>	<b>-147 890</b>			<b>-407 254</b>	<b>-407 254</b>
<b>Total</b>	<b>19 176 866</b>				<b>-407 254</b>	<b>18 769 611</b>

### 4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

### 4.2.3. Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2023	31/12/2022
Dommages Corporels individuels	-2 846		
R.C Automobile	-74 087		
Dommage Automobiles	-232 430		
Dommages aux biens des particuliers	-1 152		
Dommages aux biens des professionnels	-11 790		
Dommages aux biens agricoles			
Catastrophes naturelles	-2 767		
Responsabilité Civile	-14 301		
Pertes pécuniaires			
Divers	-27 076		
Transport			
Acceptations			
<b>Total</b>	<b>-366 449</b>		



## 4.2.4. Evolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2019	2020	2021
<b>Exercice 2020</b>			
Règlements	6 416 492	4 591 632	3 962 103
Provisions	1 745 685	2 813 942	3 868 692
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>8 162 176</b>	<b>7 405 574</b>	<b>7 830 795</b>
Primes acquises	9 913 236	8 860 095	9 230 951
<b>Ratio S/P</b>	<b>82,33 %</b>	<b>83,58 %</b>	<b>84,83 %</b>

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2019	2020	2021	2022
<b>Exercice 2022</b>				
Règlements	6 576 381	5 384 380	5 649 096	4 213 172
Provisions	1 563 529	1 116 922	2 650 666	5 149 316
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>8 139 909</b>	<b>6 501 302</b>	<b>8 299 762</b>	<b>9 362 489</b>
Primes acquises	9 919 113	9 449 371	9 425 727	9 238 879
<b>Ratio S/P</b>	<b>82,06 %</b>	<b>68,8 %</b>	<b>88,05 %</b>	<b>101,33 %</b>

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Exercice 2023</b>					
Règlements	6 534 864	5 637 488	5 958 914	6 561 820	5 045 688
Provisions	1 397 458	608 070	2 140 486	3 104 862	5 191 162
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>7 932 322</b>	<b>6 245 558</b>	<b>8 099 400</b>	<b>9 666 682</b>	<b>10 236 850</b>
Primes acquises	9 905 367	9 432 447	9 508 325	9 183 392	9 401 811
<b>Ratio S/P</b>	<b>80,08 %</b>	<b>66,21 %</b>	<b>85,18 %</b>	<b>105,26 %</b>	<b>108,88 %</b>

Libellé	2023			20222
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
<b>Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture</b>	<b>18 575 001</b>	<b>16 499 449</b>	<b>2 075 552</b>	<b>3 139 727</b>
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	3 780 094	3 019 164	760 930	598 625
<b>Provison pour sinistres à la clôture</b>	<b>13 960 383</b>	<b>12 855 937</b>	<b>1 104 446</b>	<b>2 497 774</b>
<b>Boni (+) Mali (-) sur antérieur</b>	<b>834 524</b>	<b>624 348</b>	<b>210 176</b>	<b>43 328</b>

#### 4.2.5. Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2022 pour un montant de 609 K€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R.343-10, a été en grande partie reprise en 2023 ; le solde s'élève à 109 K€ fin 2023.

#### 4.2.6. Provisions

Produits	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour litiges		
Provisions pour risques	7 448	4 006
Autres provisions pour risque et provisions pour charges		6 925
<b>TOTAL</b>	<b>7 448</b>	<b>4 006</b>

#### 4.2.7. Dettes

	31/12/2023	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	31/12/2022
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	3 599 465	3 599 465		3 179 755
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 115	8 145		8 145
Dettes nées d'opérations de réassurance	267 369	267 369		267 369
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	1 658 307	1 658 307		1 658 307
<b>Total</b>	<b>6 765 736</b>	<b>6 765 736</b>		<b>5 113 577</b>

#### 4.2.8. Comptes de régularisation au passif

Comptes de régularisation – Passif	31/12/2023	31/12/2022
Intérêt courus non échus		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	229 283	177 156
Charges constatées d'avance		
Autres		
<b>Total</b>	<b>229 283</b>	<b>177 156</b>



## 4.2.9. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2023	31/12/2022
<b>Personnel</b>		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer		
<b>Organisme sociaux</b>		
Charges sociales sur congés payés	85	85
Autres charges à payer		
<b>Etat</b>		
Impôts sociétés		820 126
Taxe sur les conventions d'assurances		
Autres charges à payer	62	7 217
Autres charges à payer	155 677	122 852
<b>TOTAL</b>	<b>155 824</b>	<b>130 154</b>

Charges à payer	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	14 311	
Organismes sociaux	83	83
Etats	94 840	929 817
Autres produits à recevoir	1 422 137	1 321 280
<b>TOTAL</b>	<b>1 531 370</b>	<b>2 251 180</b>

## 4.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance		
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	52 369	46 959
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>52 369</b>	<b>46 959</b>

Engagements reçus	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Comptes gagés par les réassureurs	13 416 005	15 673 163
Contribution complémentaire envers les mutuelles adhérentes	21 566 608	20 562 537
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>34 982 613</b>	<b>36 235 700</b>

	Total	Dommages Corp. individuel	Auto. RC	Auto. Dommages	Dommage au bien des part.	Dommages aux biens des prof.	Dommages aux biens agricole	Catastrophes naturelles	RC Générale	Protections juridique	Pertes pécuniaires	Construction dommages	Construction RC	Crédit Caution	Acceptations
Primes acquises	9 539 037	160 515	3 146 499	5 155 248	232 441	474 677		119 990	273 228	-23 755				194	
Primes	9 728 031	161 960	3 204 747	5 245 497	230 843	479 637		121 629	286 783	-3 259				194	
Variation de primes non acquises	-188 994	-1 445	-58 248	-90 249	1 598	-4 960		-1 639	-13 555	-20 496					
Charges de prestations	-9 394 384	-90 043	-2 754 706	-6 217 255	223 386	-61 001	3 836	-116 814	-129 650	-252 205	-42	-42		194	110
Prestations et frais payés	-9 317 667	-34 902	-3 577 837	-5 232 817	-149 148	-183 581		-6 656	-8 952	-123 774					
Variation des provisions pour prestations	-76 717	-55 141	823 131	-984 438	372 534	122 580	3 836	-110 158	-120 698	-128 431	-42	-42			110
<b>Solde de souscription</b>	<b>144 653</b>	<b>70 472</b>	<b>391 793</b>	<b>-1 062 007</b>	<b>455 827</b>	<b>413 676</b>	<b>3 836</b>	<b>3 176</b>	<b>143 578</b>	<b>-275 960</b>		<b>-42</b>			<b>110</b>
Frais d'acquisition	-1 475 026	-24 485	-485 726	-794 744	-34 958	-72 719		-18 438	-43 513	-443					
Autres charges nettes de gestion	-1 104 470	-18 334	-363 702	-595 089	-26 176	-54 450		-13 806	-32 582	-331					
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-2 579 496</b>	<b>-42 819</b>	<b>-849 428</b>	<b>-1 389 833</b>	<b>-61 134</b>	<b>-127 169</b>		<b>-32 244</b>	<b>-76 095</b>	<b>-774</b>					
Produits nets des placements	76 535	1 776	61 043	8 993	1 393	1 217		1 110	651	352					
Participation aux résultats															
<b>Solde financier</b>	<b>76 535</b>	<b>1 776</b>	<b>61 043</b>	<b>8 993</b>	<b>1 393</b>	<b>1 217</b>		<b>1 110</b>	<b>651</b>	<b>352</b>					
Part des réassureurs dans les primes acquises	-8 030 175	-134 169	-2 641 096	-4 307 548	-199 522	-396 472		-137 815	-228 485	14 932					
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 601 524	16 470	2 544 673	3 713 704	105 932	129 963		5 919	6 529	78 334					
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations	511 910	50 069	-344 435	863 509	-275 990	-90 208		112 610	97 043	101 927					
Part des réassureurs dans les participations															
Commissions reçues des réassureurs	2 494 459	41 157	807 508	1 329 595	69 572	126 645	552	52 370	70 519	-4 463	129				
<b>Solde de réassurance</b>	<b>1 577 718</b>	<b>-26 473</b>	<b>366 650</b>	<b>1 599 260</b>	<b>-300 008</b>	<b>-230 072</b>	<b>-2 063</b>	<b>33 084</b>	<b>-54 394</b>	<b>190 730</b>	<b>129</b>				
<b>Résultat technique</b>	<b>-780 590</b>	<b>2 956</b>	<b>-29 942</b>	<b>-843 587</b>	<b>96 078</b>	<b>57 652</b>	<b>1 773</b>	<b>5 126</b>	<b>13 740</b>	<b>-85 652</b>	<b>129</b>	<b>-42</b>		<b>194</b>	<b>110</b>
Hors compte															
Provisions pour primes non acquises à la clôture	366 449	2 846	74 087	232 430	1 152	11 790		2 767	14 301	27 076					
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	177 454	1 400	15 839	142 181	2 750	6 830		1 128	746	6 580					
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	19 314 849	453 316	15 353 863	2 296 825	355 909	311 334	284 036	166 154	89 258	42	42				4 112
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	22 750 765	372 737	17 180 832	3 771 882	701 117	492 326	3 736	150 804	33 402	39 817					4 112
Autres provisions techniques à la clôture	1 372 116	2 533	1 350 019	12 828	1 987	1 736		1 583	928	502					
Autres provisions techniques à l'ouverture	2 088 610	9 978	1 944 978	102 449	17 053	13 869	-5 348	4 030	-77	1 066		1 706			110



## 5.2. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Nature des charges	Montant
Intérêt	87 846
Frais externe de gestion	1 163
Frais internes	
<b>Frais de gestion des placements et intérêts financiers</b>	<b>89 009</b>
Amortissement des différences de prix de remboursement	52 127
Amortissement matériel service financier	
Dotations à la provision pour dépréciation à caractère durable	52 127
<b>Autres charges des placements</b>	<b>7 172</b>
Moins-values réalisées	
Réévaluation des O.A.T.I.	12 013
Dotations à la réserve de capitalisation	19 184
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>10 523</b>
<b>Total charges des placements</b>	<b>160 320</b>

Nature des charges	Montant
Placements immobiliers	
Autres placements – Entreprises liées	102 298
Autres placements – Autres	
<b>Revenus des placements</b>	<b>102 298</b>
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Produits financiers divers	
<b>Autres produits de placements</b>	
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	401 940
<b>Réévaluation des O.A.T.I.</b>	
Reprise sur les réserves capitalisation	86 489
<b>Profits provenant de la réalisation de placement</b>	<b>488 429</b>
<b>Total produits des placements</b>	<b>592 746</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>432 426</b>



### 5.3. CHARGES PAR DESTINATION (HORS COMMISSIONS) //

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	100 698	259 086	86 646	89 009	26 860	562 298
Charges internes	418 907	318 711	278 275		43 846	1 059 739
Dotations aux amortissements et aux provisions	15 274	7 298	10 146		1 353	34 070
Autres		-33 661				-33 661
<b>Total</b>	<b>534 879</b>	<b>551 433</b>	<b>375 067</b>	<b>89 009</b>	<b>72 058</b>	<b>1 622 446</b>

### 5.4. CHARGES DE PERSONNEL //

La société n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici correspondent aux sommes versées au directeur général et au directeur général délégué.

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Salaires		
Pension et retraites		
Charges sociales	4 113	1 215
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>4 113</b>	<b>1 215</b>

## 5.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

### ET NON TECHNIQUES

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Autres produits exceptionnels		1
Produits sur exercices antérieurs	741	
Article 700 produits		
Produits exceptionnelles issus du déversements classe 9/ classe 6	910	5 454
Reprise de provisions pour litiges		
Reprise de provisions à caractère exceptionnel		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>9 031</b>	<b>1 651</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Autres pertes exceptionnelles	-10	1
Pertes sur exercices antérieurs	1 018	
Amendes et pénalités		
Article 700 pénalités		
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6		9 028
Dotation de provisions pour litiges		
Dotation de provisions à caractère exceptionnel	3 442	-2 919
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>4 450</b>	<b>6 110</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 581</b>	<b>-4 460</b>

## 5.6. PRIMES BRUTES EMISES

	31/12/2023	31/12/2022
Primes d'assurance directe en France	9 728 031	10 235 036
Primes d'assurance directe en UE		
Prime d'assurance directe hors UE		
<b>TOTAL</b>	<b>9 728 031</b>	<b>10 235 036</b>

## 6

## AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. EFFECTIF PRÉSENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés utilisant le label Monceau Assurances.

### 6.2. JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article R 345-1-2 du code des assurances, l'UMAM est incluse dans le périmètre de combinaison de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR).

### 6.3. COMBINAISON DES COMPTES

Au titre de l'exercice 2023, 0 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles régie par le code des  
assurances

Siège social : 36/38 Rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS  
SIREN : 784 338 717

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SEC BURETTE

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'UMAM,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 851-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2023

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## *Valorisation des placements financiers non cotés*

### Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, l'UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCE MONCEAU détient des placements à l'actif de son bilan pour un montant de 24,5 M€ en valeur brute.

Au bilan, les placements sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché. Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et de la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2023 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2023,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

## *Évaluation des provisions pour sinistres à payer*

### Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 19,3 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.2.4 Informations sur le choix des méthodes utilisées – Sinistres de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents .

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécie la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécie le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécie la fiabilité des états produits par les mutuelles adhérentes, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Recalculé les provisions techniques sur certains segments.

#### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels, à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu à l'article L. 355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES ////////////////////////////////////// AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2023

## INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

### *Désignation du commissaire aux comptes*

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de UNION DES MUTUELLES D'ASSURANCES MONCEAU par l'assemblée générale du 9 juin 2021.

Au 31 décembre 2023, le cabinet SEC BURETTE était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre union.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

# RAPPORT DU CONSEIL

## D'ADMINISTRATION //////////////////////////////////////

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2023

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Rouen, le 7 juin 2024*

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE



### **Union des Mutuelles d'Assurances Monceau**

Union de sociétés d'assurances mutuelles régie par le code des  
assurances

Siège social : 36/38 Rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS  
SIREN : 784 338 717

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'Approbation des Comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**SEC BURETTE**

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'UMAM,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre union, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Convention de licence de marque SARP

**Date du conseil d'administration :** 30 septembre 2022 pour la convention initiale, 8 décembre 2023 pour l'avenant 1 à la convention.

**Avec la société :** Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp).

#### **Membre des organes de direction :**

- Monsieur Paul Tassel, Secrétaire de l'UMAM et Président de SARP.

#### **Nature :**

La convention initiale constatait à effet du 1er janvier 2021, la concession à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma-Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne, des licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement. SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

# RAPPORT SPÉCIAL

## DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNION DES MUTUELLES  
D'ASSURANCES  
MONCEAU

Exercice clos le  
31 décembre 2023

L'avenant 1 à la convention, signé le 18 décembre 2023, prévoit une modification dans la clause de prix de la concession à effet du 1er janvier 2023 (1% au lieu de 0.2% antérieurement).

**Modalités :**

La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire de 1% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du Groupe Monceau Assurances.

Au 31 décembre 2023, le montant de redevance de l'UMAM s'élève à 118 555 euros.

*Fait à Rouen, le 7 juin 2024*

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE







# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## **DU 25 JUIN 2024**

■ Résolutions ..... 54

# 2



## RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2023, et les approuve.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les pertes de l'exercice, soit - 407 254,33 euros au compte « report à nouveau ».

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Pierre-Yves Le Doeuff en qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2029.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2023, 17 500 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 14 311,33 euros.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### SIXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*



## **Union des Mutuelles d'Assurances Monceau**

Union de sociétés d'assurances mutuelles  
Entreprise régie par le Code des assurances – Siret 784 338 717 00027  
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)  
Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08  
Tél. : 01 49 95 79 79 – [www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)